



**Bourg-en-Lavaux**  
**Conseil communal**

## REGISTRE DES INTÉRÊTS DÉCLARATION

**Nom : Indermühle**

**Prénom : Izia**

**Groupe : Vert-es et Ouvert-es**

Base légale	Intérêts
<b>Art. 55.- Le bureau tient un registre des intérêts</b> En prenant ses fonctions au sein du conseil, chaque membre présente au bureau :	
a) ses activités professionnelles lucratives ou non lucratives ;	Artiste professionnelle (chanteuse, danseuse), chorégraphe
b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration, de direction, et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, de droit privé ou de droit public ;	Directrice artistique de l'association Styrka Productions
c) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la confédération, du canton ou de la commune ;	
d) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.	Conseillère communale à Bourg-en-Lavaux et conseillère intercommunale à l'ASCL
Les intérêts en lien avec un objet discuté en commission ou lors d'une séance de conseil doivent également être déclarés oralement.	
Le bureau s'assure de la mise à jour annuelle de la déclaration d'intérêts de chaque conseiller.	
Le registre des intérêts est public	

Lieu et date : Epesses, le 14 décembre 2023

Signature :